

SAISON 2025/2026



COMITÉ RÉGIONAL
ÎLE-DE-FRANCE

REGLEMENT FOOTBALL

COMMISSION TECHNIQUE DE FOOTBALL
351, rue Lecourbe
75015 Paris

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 - L'ENGAGEMENT	2
ARTICLE 2 - LA LICENCE	3
ARTICLE 3 - LA FEUILLE DE MATCH	3
ARTICLE 4 - LES TERRAINS	4
ARTICLE 5 - LES RENCONTRES	6
ARTICLE 6 - LE REGLEMENT DES CHAMPIONNATS	6
ARTICLE 7 - LE REGLEMENT DE LA COUPE LIF... ..	6
ARTICLE 8 – LE REGLEMENT DES ELIMINATOIRES	6
ARTICLE 9 – LA COMMISSION D'ORGANISATION... ..	7
ARTICLE 10 – RESERVES ET RECLAMATIONS	7
ARTICLE 11 – ARBITRAGE ET DELEGUE	8
ARTICLE 12 – COMMISSION DE DISCIPLINE	7

Article 1 – L'ENGAGEMENT

Pour pouvoir être intégrée à une compétition, l'association doit faire parvenir au bureau football l'engagement de son ou de ses équipe(s). L'association doit s'affilier à la fédération sous peine de voir ses engagements annulés.

Article 2 – LA LICENCE

La licence FSCF est obligatoire pour participer aux différents championnats. Elle est délivrée par le comité régional de l'Ile de France (CRIdF).

Conditions d'obtention

- Présenter une copie d'une pièce d'identité officielle (CNI, Passeport, licence FFF, extrait de naissance).
- présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du football, ou un questionnaire de santé valide.
- Etre à jour de sa ré-affiliation ou affiliation.
- Etre à jour financièrement de la saison précédente.
- Saisir la demande sur ADAGIO.

Validation de la licence

- Pour être valide la licence doit contenir une photo récente.
- Etre fermée avec le film plastique.

Ces dispositions sont à la charge du club.

Participation à une rencontre

- **La licence FSCF est obligatoire.**
- Les arbitres exigeront la présentation des licences avant chaque match pour vérifier l'identité des joueurs. Si un joueur ne présente pas de licence, l'arbitre exigera une pièce d'identité officielle comportant une photographie. Dans ce cas l'association devra faire parvenir au CRIdF, dès le lundi suivant la rencontre, une photocopie de la licence concernée. La Commission d'Organisation des Compétitions (COC) se réserve le droit de vérifier les feuilles de matchs en cas de licence manquante.
- Pour les catégories U9 et U11, qui évoluent en critérium, il est toléré de fournir au secrétariat foot en début d'année une feuille listant tous les joueurs avec leur numéro de licence. En revanche lors des matchs de coupe il faut impérativement rédiger la feuille de match et se munir des licences.
- Les joueurs doivent respecter la catégorie d'âge. Ne peuvent pas prendre part à une rencontre un joueur de la catégorie supérieur.
- Le surclassement d'une catégorie est autorisé. En revanche il est impossible de surclasser un joueur de deux catégories. Ainsi un jeune U11 peut jouer en U13 mais pas en U15. A noter que les U18 peuvent être surclassés en Senior avec un certificat

médical autorisant le double surclassement (présence de la catégorie U20 entre ces deux âges qui n'est pas représentée dans notre championnat).

- La mixité est autorisée jusqu'à la catégorie U 13 incluse.
- Peuvent participer dans une catégorie inférieure les filles une année de la catégorie supérieure. (Exemple une fille U17 1ère année peut jouer dans une équipe U16).

Licence déposée

Un joueur peut être inscrit sur la feuille de match avec la mention « LD » si l'association a transmis au CRIdF les documents administratifs.

Le bureau football fixera une date butoir pour la fin de cette période transitoire.

Article 3 – LA FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de matchs doivent être remplies et signées impérativement avant la rencontre. Toute personne prenant part aux activités officielles lors d'une rencontre, joueur, dirigeant, arbitre, éducateur doit obligatoirement :

- être titulaire d'une licence, régulièrement établie pour la saison en cours.
- être inscrit sur la feuille de match.

Les renseignements à porter sur la feuille de match -
Noms propres en MAJUSCULES.

- Numéro de la licence. (Exemple 07597001**59013**) n'inscrire que 5 numéros, comme ici en gras.
- Nom, signature de l'arbitre et son numéro de licence FSCF (dirigeant bénévole licencié FSCF).
- Signatures des arbitres assistants, capitaines. (Pour les jeunes le capitaine est le dirigeant majeur et Licencié FSCF de l'équipe).
- Nombre de joueurs : voir les indications de la feuille de match concernée. Elles doivent être téléchargées du site internet.

LES FEUILLES DE MATCHS DEVRONT ÊTRE ENVOYÉES PAR MAIL AU SECRETARIAT FOOT PAR L'ÉQUIPE RECEVANTE AVANT LE MARDI SUIVANT LA RENCONTRE.

Il est conseillé d'envoyer vos feuilles de matchs dès la fin du match, par photo à : **secretariat.foot.lif@gmail.com**

Article 4 – LES TERRAINS

Chaque équipe engagée doit présenter un terrain pour recevoir.

La commission d'organisation des compétitions tient compte au maximum des concessions des terrains des associations, son travail est facilité si elle a les informations en temps et en heure. En cas de problème il faut s'arranger avec l'adversaire (une semaine à l'avance).

REGLEMENT FOOTBALL CRIdF

2025/2026

En cas d'impossibilité, indépendante de la volonté du club recevant, merci de prévenir le secrétariat pour que la COC statuera sur le report éventuel de la rencontre.

Article 5 – LES RENCONTRES

1. Durée des matchs et nombre de joueurs

Année de naissance	Catégorie	Joueurs sur le terrain	Championnat	Coupe
2019 - 2017	U9	5	PLATEAU	Pas de prolongation
2016 - 2015	U11	8	2 x 25	Pas de prolongation
2014 - 2013	U13	8	2 x 25	Pas de prolongation
2012 - 2011	U15	11	2 x 40	Pas de prolongation
2010 - 2008	U18	11	2 x 45	Pas de prolongation
A partir de 2007	SENIORS	11	2 x 45	2 x 15

A noter que, pour la saison 2025-2026, pour des raisons de manque de joueurs dans plusieurs équipes, 3 joueurs nés en 2010 peuvent jouer dans la catégorie U15.

2. Retard

Si une équipe n'est pas présente sur le terrain, 15 minutes après l'heure prévue du coup d'envoi, l'arbitre le constate sur la feuille de match et se retire. Dans ce cas, l'indemnité de l'arbitre est à la charge intégrale de l'équipe absente. La COC statuera sur la rencontre.

Si elle se présente avec moins de 15 minutes de retard, la rencontre doit avoir lieu en écourtant, si besoin, le temps réglementaire (dans la limite de 5 minutes par mi-temps).

3. Remplacement

Dans toutes les compétitions les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants. Il n'y a pas de limite sur le nombre de remplacements autorisés, ni sur le nombre de remplacement, tant que les joueurs sont bien inscrits sur la feuille de match.

4. Match non joué

- En cours de rencontre si une équipe à 11 est inférieure à 8 joueurs (ou inférieure à 7 les catégories U9, U11 et U13) l'équipe est déclarée forfait administratif.
- Le forfait est considéré comme « AVISÉ » lorsque l'adversaire et le comité régional ont été avisés par écrit deux jours ouvrables avant la date prévue de la rencontre. (Pas d'amende).
- Aucun club ne peut décider de reporter une rencontre. Elle en fait la demande auprès de la COC en exposant ses motifs. La COC acceptera de reporter la rencontre si le motif est acceptable. Si des matchs reportés n'ont pu être joués à la date butoir, l'équipe demandeuse du report sera considérée comme « FORFAIT AVISE ».

Article 6 – REGLEMENT DES CHAMPIONNATS

Les épreuves de championnat se disputent par match « aller-retour ». Le classement se fait par l'addition de points. Ils sont comptés comme suit :

- Match gagné 3 points
- Match nul 1 point
- Match perdu 0 point
- Match perdu par pénalité 0 point
- Match perdu par forfait 0 point. Trois matchs perdus par forfait (sauf forfait administratif) : l'équipe est déclarée forfait général et mise hors championnat. En cas d'égalité de points les équipes sont départagées à la différence de but, puis au goal-average particulier, puis au nombre de but marqués et au nombre de buts encaissés.

En cas d'équipes multiples, la première rencontre disputée fixe l'équipe d'un joueur. Seuls trois joueurs par rencontre peuvent ensuite figurer sur la feuille de match d'une autre équipe.

Cependant, pour l'intérêt du championnat il est souhaitable que les clubs à plusieurs équipes gardent les mêmes effectifs pour chacune de leurs équipes tout au long de la saison.

Article 7 – REGLEMENT DE LA COUPE REGIONALE

Les rencontres sont tirées au sort. En cas de nécessité, le vainqueur de l'édition précédente sera exempt, le finaliste aussi si besoin.

En cas d'équipes multiples : elles se rencontreront dans les premiers tours. Seuls trois des joueurs inscrits sur la première feuille de match pourront jouer dans une autre équipe en cas d'élimination de la sienne.

Article 8 – REGLEMENT DES ELIMINATOIRES DE LA COUPE FEDERALE

Chaque saison, la commission nationale organise des finales nationales dans toutes les catégories. En U9, U11, U13 et vétérans, toutes les associations affiliées peuvent y envoyer des équipes.

En U15, U18 et SENIORS, le passage par des éliminatoires est obligatoire. Le nombre d'équipes qualifiées est fixé par la commission nationale.

Article 9 – COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

La COC gère toutes les compétitions : engagements, calendrier, tirage au sort et résultats.

Elle traite tous les litiges non disciplinaires (reports, absence de terrain, licence, ...).

Article 10 – RESERVES ET RECLAMATIONS

Réserves d'avant match

- En cas de contestation, avant la rencontre, de la qualification et/ou de la participation des joueurs, des réserves nominales doivent être formulées par écrit, sur la feuille de match, avant la rencontre.
- Les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club réclamant, mais signées obligatoirement pour les rencontres Seniors par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes jusqu'aux 15 ans inclus par le dirigeant licencié responsable.
- En aucun cas, un capitaine ne peut refuser de signer une réserve. La signature n'en implique pas l'acceptation, mais le seul fait d'en avoir pris connaissance.
- Pour être recevables, les réserves doivent être confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match, par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, adressés au comité régional avec les droits de confirmation. Si ces réserves sont jugées fondées, le club en faute aura match perdu avec 0 point et 0 but pour en attribuer le gain à l'équipe adverse 3 points et 5 buts. Nota. Les membres jugeant dans les commissions sont différents suivant le niveau des réclamations.

Réserves d'après match

Celles-ci ne peuvent porter que sur la qualification des joueurs. Au cas où ces réserves seront jugées fondées, le club en faute aura le match perdu avec 0 point et 0 but. L'équipe adverse garde ses points et ses buts.

Frais des réclamations

1. Confirmation de reserve 15 €
2. Appel bureau football Gratuit
3. Appel Comité régional (sauf discipline) 30 €
4. Appel commission fédérale (discipline supérieure à 6 mois) 35 €

Article 11 – ARBITRAGE ET DELEGUE

Les seniors, U15 et U18 sont arbitrés par des arbitres officiels, désignés par la commission des arbitres (Monsieur JIAN), sauf accord contraire entre les deux clubs. Le club recevant doit prévenir au moins 4 jours à l'avance du lieu et de l'heure de ses rencontres.

Pour les autres catégories, il faut faire une demande 8 jours à l'avance et l'arbitre est à la charge du club demandeur. En cas d'absence d'arbitre officiel l'arbitrage doit être effectué par un dirigeant du club recevant muni de sa licence de dirigeant ou de joueur. Les arbitres doivent toujours être réglés avant la rencontre.

Délégué

La présence d'un délégué peut être demandée :

Soit par un club : 30 euros,

Soit par une commission : 15 euros pour les deux clubs.

La demande s'effectue auprès du bureau football, au moins 8 jours avant la rencontre.

Frais d'arbitrage

Seniors 35€ par équipe

U 18 35€ par équipe

U 15 30€ par équipe

U 13 25€ par équipe

U 11 25€ par équipe

Arbitre-stagiaire : 60 euros, 30 pour l'arbitre et 30 au comité régional.

Article 12 – COMMISSION DE DISCIPLINE

Elle est saisie soit par le bureau football soit à la suite d'un incident :

Pour tout comportement :

- Sanctionnable de plus d'1 match de suspension ferme
- Ou qui a eu pour conséquence l'arrêt de la rencontre avant la fin du temps réglementaire.

L'incident doit obligatoirement faire l'objet d'un rapport de l'arbitre, en dehors du descriptif de la feuille de match.

Les clubs, joueurs et dirigeants, sont libres de faire parvenir à la commission de discipline, rapports ou lettres dans les 8 jours suivants l'incident.

La convocation ou non des personnes impliquées est à discrétion de la commission.

Appel

Les décisions de la commission de discipline sont susceptibles d'appel devant le bureau football, dans les 7 jours suivant la parution du PV notifiant les sanctions pour un montant de 30 euros.

Carton jaune : avertissement

Carton rouge : expulsion définitive.

REGLEMENT FOOTBALL CRIdF

2025/2026

Annexe 1

Les sanctions

Toutes les amendes feront l'objet d'une facturation trimestrielle, adressée aux clubs.

Joueur non licencié 5 euros + match perdu par pénalité
Absence de feuille de match 5 euros + match perdu par pénalité

Carton jaune	5 euros
Carton rouge	15 euros
Forfait non avisé	20 euros + frais d'arbitrage
Absence carrefour	40 euros
Forfait général	40 euros
Forfait finale coupe	50 euros + frais d'arbitrage

Annexe 2

La commission technique

Jean-Marc Stern	Responsable	06.17.15.66.08
Kevin Agneiro	Secrétaire	06.71.78.16.37
Frère Patrick	Trésorier	06.62.37.85.88
Benoît Gauffreteau	Délégué CRIdF	06.44.37.48.82
Christian Fouladoux	Référent handicap – CD75	06.46.15.42.38
Frère Damien	Commission d'Organisation des Compétitions (COC)	06.77.81.76.76
Richard Linière	Commission de Discipline (CD)	06.70.66.15.48
Jean-Baptiste CITE	Commission de Formation (CF)	06.22.85.02.73
Laurent Jian	Commission des Arbitres (CA)	06.68.60.49.13